

Instruction aux auteurs

Lapsus

Revue de *L'instance lacanienne*

Les articles en vue d'une publication dans la revue *Lapsus* peuvent être adressés à l'un des membres du comité des publications. Ils devront être envoyés en langue française.

Membres du comité des publications :

Marguerite Charreau, margueritecharreau@orange.fr

Florian Conil, fconil@hotmail.com

Nicolas Guérin, n-g@wanadoo.fr

Elizabeth Núñez, ely_psic@yahoo.com

Jérémy Salvadero, jeremiesalvadero@yahoo.fr

Le comité donne sa réponse après avoir discuté le texte.

Le texte accepté, la version qui est remise par les auteurs pour le travail de correction et de mise en pages doit impérativement être la version définitive. Les articles ne doivent pas excéder 35 000 signes.

Les auteurs s'engagent à ne pas plagier un autre auteur et à signifier par des guillemets les reprises d'ouvrage dans la limite du droit de citation.

De façon générale, merci d'être très attentifs à l'orthographe des noms propres et à l'exactitude des citations, à la ponctuation près (le comité ne peut pas toujours vérifier et corriger ces éléments).

Rappels typographiques

Une citation se met entre guillemets, en caractères romains. Pour des raisons de droits d'auteur, une citation ne doit pas excéder une dizaine de lignes.

Les références bibliographiques

Chaque citation comporte ses références bibliographiques, qui doivent être complètes. Elles doivent figurer en note de bas de page, en se présentant impérativement de la façon suivante :

De façon générale, pour une monographie : Prénom (initiale ou complet), Nom, *Titre*, Ville d'édition (qui n'est pas le lieu où le l'ouvrage a été imprimé ; elle n'apparaît pas toujours dans l'ouvrage, pour la trouver, on peut faire une recherche sur internet), Éditeur, date de la parution, numéro de la page.

→ Par ex. : 1. J. (ou Jacques) Lacan, *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 143.

Pour un article paru dans une revue : Prénom, Nom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro de la revue, Ville d'édition, Éditeur, date de la parution, numéro de la page.

→ Par ex. : 1. J. Lacan, « L'étourdit », *Scilicet*, n°4, Paris, Seuil, 1973, p. 47.

Pour un article paru dans un ouvrage collectif :

Prénom, Nom, « Titre de l'article », dans, *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, Éditeur, date de la parution, numéro de la page.

→ Par ex. : 1. J. Lacan, « Propos sur la causalité psychique », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 143.

Abréviations bibliographiques dans les notes

Id. : même auteur que dans la note précédente.

Ibid. : même auteur, même ouvrage que dans la note précédente.

op. cit. : même ouvrage d'un auteur cité précédemment. Toujours précédé du nom de l'auteur.

art. cit. : même article d'un auteur cité précédemment. Toujours précédé du nom de l'auteur.